

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

REFERENTIEL INTERNE D'EVALUATION

CHEF D'AGRES FEUX DE FORÊTS

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Évaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

1. Contexte générale de l'évaluation

Le chef d'agrès feux de forêts apprenant est évalué de manière individuelle via les mises en situations professionnelles.

Des évaluations formatives sur les connaissances, les habiletés et l'attitude sont réalisées chaque jour.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel. Ce livret est complété régulièrement par le chef d'agrès feux de forêts apprenant.

Les types d'évaluations des différentes compétences sont détaillés en annexe 1.

Un jury d'évaluation est chargé de l'analyse des livrets individuels et rend la décision sur l'acquisition des compétences.

2. Livret individuel de suivi des compétences

Le livret individuel doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par le chef d'agrès feux de forêts apprenant (cf. annexe 2).

3. Critères d'évaluation

Trois niveaux d'acquisition de compétences coexistent : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. La certification de la compétence intervient lorsque le chef d'agrès tout engin obtient la mention acquis.

Un chef d'agrès feux de forêts valide une compétence lorsqu'il montre sa capacité à la transposer dans plusieurs situations opérationnelles.

Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence

4. Modalités de l'évaluation

L'évaluation est continue et certificative.

5. Nature de l'évaluation

Les évaluations certificatives des compétences sont réalisées à partir :

- de mises en situations professionnelles (MSP).

Les évaluations formatives liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Les évaluations formatives liées aux habiletés sont réalisées à partir :

- d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

Les évaluations formatives liées à l'attitude sont réalisées à partir :

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

- de l'observation du chef d'agrès feux de forêts apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

6. Déroulement de l'évaluation

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation des chefs d'agrès feux de forêts :

A. Autodiagnostic de l'existant

Dès son arrivée, l'apprenant est mis en situation. Cette mise en situation professionnelle (MSP) appelée cible l'aide à s'autoévaluer d'une part et à comprendre les enjeux, le fonctionnement et l'intérêt de l'autodiagnostic.

Pour le formateur, cette situation concourt à la conception du parcours individuel de professionnalisation. Pour ce faire, ils disposent du livret individuel de suivi (annexe 2) et des fiches d'autodiagnostic (annexes 3 et 4). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'autodiagnostic.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler

Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.

B. Autodiagnostic accompagné (post-action)

Au même titre que l'évaluation de l'existant, chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'autodiagnostic accompagné par le formateur.

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise, les raisons de ses choix tactiques. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les actes. Pour cela le formateur a pour mission d'aider l'apprenant à trier tout ce qui est du registre des opinions, du but, de l'émotion. Empathique, il écoute activement ce qui est dit et peut ainsi poursuivre la construction du parcours en accord avec l'apprenant.

Pour ce faire, ils disposent des fiches d'autodiagnostic (annexes 4 et 5) et du livret individuel de suivi (annexe 2). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'autodiagnostic.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler

Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

C. Autodiagnostic périodique

L'autodiagnostic périodique est détaché de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite.

Le formateur doit rester attentif à l'évolution de l'autonomisation de l'apprenant

Ce moment intime favorise une régulation du formateur dans le parcours de l'apprenant. En effet, détaché de l'action, l'autodiagnostic périodique permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir.

La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.

D. Autodiagnostic d'acquisition

L'autodiagnostic d'acquisition consiste en un entretien durant lequel l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel interne de formation.

Dans ce cadre le formateur possède l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi aider l'apprenant à diagnostiquer sa progression et l'accompagner dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Quelle que soit la décision prise par le binôme, elle doit être inscrite sur le livret individuel de suivi dans le tableau de validation des compétences.

Dans le cas d'un apprenant qui identifie des carences en fin de formation, la compagnie organisatrice lui proposera un soutien pédagogique, pour l'amener à réussir.

7. Jury d'évaluation

Le jury validant la formation de chef d'agrès feux de forêts comprend :

- le chef de bureau de la formation ou son représentant, président,
- le responsable de stage,
- un membre de l'équipe pédagogique,
- un chef de groupe feux de forêts ayant participé à l'évaluation.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend sa décision à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Il peut, lors de la délibération, s'appuyer sur les évaluations formatives effectuées sur l'ensemble du stage et, en cas de besoin, sur les observations des équipes pédagogiques et des examinateurs.

Le jury doit s'assurer que le participant :

- a atteint l'ensemble des compétences de la formation ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives à l'activité ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de d'évaluation établi par le SDIS42.

Il établit un procès-verbal édité à partir du logiciel de formation.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

Les stagiaires ayant validé leur formation se voient délivrer un diplôme par le responsable du centre de formation, mention « diplôme de chef d'agrès feux de forêts ».

8. Gestion des échecs

Les stagiaires qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront refaire deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage de chef d'agrès feux de forêts.

Avant cela ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences. En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Colonel Alain MAILHÉ

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts	Mise à jour : Mars 2019

		Type d'évaluation
C 1	Se situer dans son environnement	Formatif
C 2	Analyser un ordre de départ	Certificatif
C 3	Analyser une situation opérationnelle	Certificatif
C 4	Décider d'une stratégie opérationnelle	Certificatif
C 5	Analyser les actions de son agrès (provisoirement plusieurs agrès)	Certificatif
C 6	Analyser les risques	Certificatif
C 7	Décider des messages radio	Certificatif
C 8	Assurer une relation avec les autres acteurs	Formatif
C 9	Analyser l'état des intervenants et des matériels	Certificatif

TABLEAU DE VALIDATION DES COMPETENCES

		A	ECA	NA
C 1	Se situer dans son environnement			
C 2	Analyser un ordre de départ			
C 3	Analyser une situation opérationnelle			
C 4	Décider d'une stratégie opérationnelle			
C 5	Analyser les actions de son agrès (provisoirement plusieurs agrès)			
C 6	Analyser les risques			
C 7	Décider des messages radio			
C 8	Assurer une relation avec les autres acteurs			
C 9	Analyser l'état des intervenants et des matériels			

A = Acquis / ECA : En Cours d'Acquisition / NA = Non Acquis

Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence

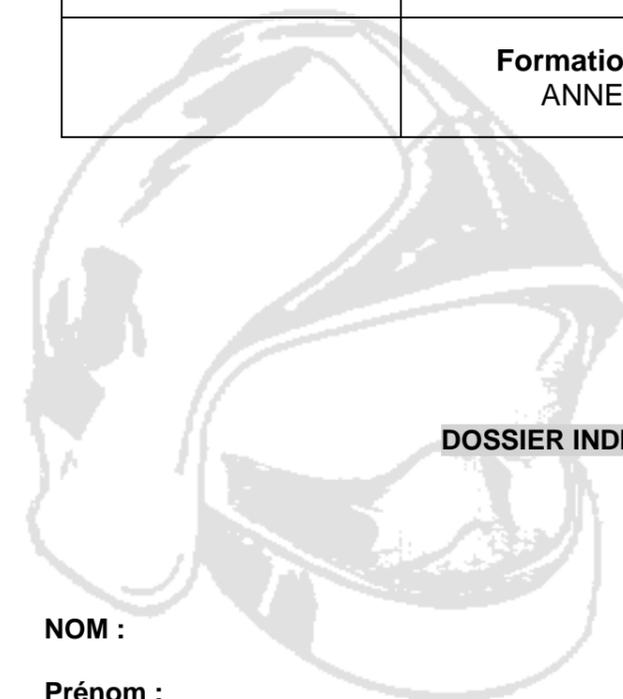
PLAN D'ACTION

APTE

INAPTE

Le : Signature stagiaire : Signature formateur :

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts ANNEXE 2 : Livret individuel de suivi	Mise à jour : mars 2019



DOSSIER INDIVIDUEL DE SUIVI STAGIAIRE

NOM :

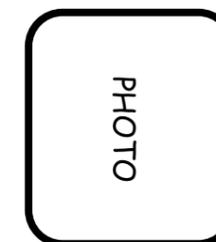
Prénom :

CIS :

Semaine du : / ... / **au** / /

N° de Stage :

Lieu du Stage :



RESPONSABLE DE STAGE :

Signature :

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts Annexe 3 : Fiche d'autodiagnostic (1^{er} et 2^{ème} jour)	Mise à jour : Mars 2019

Stagiaire :	Date :
Thème de la MSP:	

Quels sont les risques rencontrés ?		Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?
Victimes	<input type="checkbox"/>	
Vital	<input type="checkbox"/>	
Neuro	<input type="checkbox"/>	
Tramato	<input type="checkbox"/>	
Impliqués	<input type="checkbox"/>	
Chimique	<input type="checkbox"/>	
Asphyxie	<input type="checkbox"/>	
Panique	<input type="checkbox"/>	
Incendie	<input type="checkbox"/>	
Pollution	<input type="checkbox"/>	
Electricité	<input type="checkbox"/>	
Météo	<input type="checkbox"/>	
Explosion	<input type="checkbox"/>	
Suraccident	<input type="checkbox"/>	
Effondrement	<input type="checkbox"/>	
Radiologique	<input type="checkbox"/>	
Toxique	<input type="checkbox"/>	
Biologique	<input type="checkbox"/>	

Compétences à travailler :

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : Janvier 2018
	Formation de chef d'agrès feux de forêts Annexe 4 : Fiche d'autodiagnostic (3^{ème} jour)	Mise à jour : Mars 2019

Stagiaire :	Date :
Thème de la MSP:	

Quels sont les risques rencontrés ?	Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?

Compétences à travailler :
